

pour pouvoir se dispenser de faire quelque chose. La nature, heureusement, n'a pas donné à M. Bourgeois un caractère intransigeant ; sa carrière politique tout entière prouve qu'il préfère aux décisions trop tranchées les solutions élégantes et conciliatrices qu'il excelle à découvrir et qu'il a l'art de faire accepter. Ces dispositions d'esprit pourraient passer pour des défauts en des temps plus rudes ; elles ont souvent paru, chez le chef des radicaux, être des qualités ; elles lui ont permis de ne pas toujours obéir à ses soldats, tout en restant leur chef, et de donner au monde, par deux fois, la satisfaction de croire aux vertus pacifiantes des conférences de La Haye.

M. Léon Bourgeois, ayant promis aux Chambres de faire quelque chose, résolut donc d'envoyer en Orient un homme de confiance avec la mission « d'étudier « sur place les conditions dans lesquelles fonctionnent « les écoles françaises d'Orient et les meilleures mesures à prendre pour propager dans ces régions « notre langue, instrument du développement de nos « intérêts et du rayonnement de la pensée française ». Il est permis de penser qu'il était lui-même trop bien informé depuis longtemps des intérêts français dans le Levant, pour douter de la réalité des services rendus par les écoles françaises congréganistes, et ce n'est pas lui faire injure que de se demander si la mission qu'il a envoyée n'était pas avant tout un moyen de se couvrir vis-à-vis de l'opinion radicale et d'opposer un rapport sérieux, documenté, à certaines exigences trop impatientes. Il choisit un homme ayant toute sa confiance, le directeur de son cabinet, M. Marcel Charlot, inspecteur général de l'instruction publique, et le chargea de visiter, en Egypte et dans l'Empire ottoman, les écoles françaises laïques ou congréganistes. On peut croire